



Re-assurance apres accident et suspension de permis

Par **Mitch26**, le **18/07/2018** à **22:30**

Bonjour,

Je voudrais assurer à nouveau un véhicule après ma suspension de 6 mois. J'ai fait un accident responsable avec alcool et ai résilié mon assurance en janvier. Je n'ai aucune nouvelle. Que déclarer pour assurer de nouveau mon prochain véhicule ? Je ne connais pas mon bonus malus.

Merci.

Par **Visiteur**, le **18/07/2018** à **22:56**

Bsr,

Votre futur assureur vous demandera un relevé de situation que vous devez demander à l'assureur précédent.

Par **Mitch26**, le **18/07/2018** à **23:00**

D'accord merci. Ça sera pareil pour une assurance en ligne ? Cordialement

Par **Tisuisse**, le **19/07/2018** à **07:48**

Bonjour,

Bien sûr et vous devrez déclarer cet accident ainsi que la suspension judiciaire, la suspension administrative, voire l'invalidation administrative ou l'annulation judiciaire, de votre permis, le tarif qui vous sera proposé risque d'être à la hauteur de ces antécédents.

Par ailleurs, un client lambda ne se "réassure" pas, il s'assure, c'est tout. La réassurance est un terme de métier, c'est une opération entre compagnies d'assurances.

Par **Mitch26**, le **19/07/2018** à **12:04**

Très bien. Merci pour cette réponse.